

Accueil périscolaire

Afin de prévoir au mieux l'encadrement nécessaire, merci de cocher si votre enfant fréquentera régulièrement ou occasionnellement l'accueil périscolaire. Dans le cas d'une présence régulière, cocher les jours d'inscription et indiquer l'heure approximative d'arrivée et de départ. Ce service reste flexible pour les familles, il n'est pas nécessaire d'effectuer de réservation préalable.

Transports scolaires

Les inscriptions sur le circuit sont à réaliser auprès de Nantes Métropole sur le site nantesmetropole.fr via la e-demarche ou auprès du service jeunesse de la mairie du 03 mai au 13 juillet 2017.

L'utilisation des cars scolaires est ouverte à tous les élèves de plus de 3 ans et est soumise à un règlement intérieur spécifique. L'inscription aux transports scolaires nécessite la possession **d'un titre de transport complet** ; c'est-à-dire **un abonnement TAN** en règle (Libertan illimité ou billet mensuel) **et le justificatif d'inscription** remis par Nantes Métropole suite à la validation de votre inscription au service (les coupons sont envoyés quelques jours avant la rentrée scolaire).

Sur la fiche sanitaire de liaison, nous vous demandons de cocher les jours où votre enfant prendra le car afin de faciliter la gestion des sorties des classes.

Accueil de loisirs

Si votre enfant fréquentera l'accueil de loisirs durant l'année scolaire, cocher les périodes d'inscription correspondant à vos besoins. Il sera préinscrit à l'activité. Cela vous permettra d'effectuer les réservations via l'espace famille, ou par le formulaire envoyé par mail par le service jeunesse à chaque période.

Planning des réservations 2017 - 2018

Activités 3-12 ans du service jeunesse

Dates	Début inscriptions	Fin inscriptions
Centre de loisirs du mercredi		
du 6 septembre au 18 octobre 2017	lundi 3 juillet 2017	vendredi 18 août 2017
du 8 novembre au 20 décembre 2017	lundi 3 juillet 2017	vendredi 20 octobre 2017
du 10 janvier au 21 février 2018	lundi 6 novembre 2017	vendredi 22 décembre 2017
du 14 mars au 18 avril 2018	lundi 6 novembre 2017	vendredi 23 février 2018
du 9 mai au 4 juillet 2018	lundi 12 mars 2018	vendredi 20 avril 2018
Vacances		
du 23 octobre au 3 novembre 2017	lundi 4 septembre 2017	vendredi 6 octobre 2017
du 26 décembre 2017 au 5 janvier 2018	lundi 6 novembre 2017	vendredi 8 décembre 2017
du 26 février au 9 mars 2018	lundi 8 janvier 2018	vendredi 9 février 2018
du 23 avril au 4 mai 2018	lundi 12 mars 2018	vendredi 6 avril 2018
du 9 juillet au 31 août 2018	lundi 7 mai 2018	vendredi 22 juin 2018

MODALITÉS D'INSCRIPTION RENTRÉE 2017 Du 30 janvier au 07 avril 2017

Inscription scolaire

Documents obligatoires à fournir :

- Fiche sanitaire de liaison 2017-2018 (téléchargeable sur le site de la Ville ou disponible en mairie),
- justificatif de domicile (factures EDF, gaz ou eau, contrat de location, quittance de loyer, contrat d'assurance pour le logement),
- les pages renseignées du livret de famille,
- la copie du carnet de santé justifiant les vaccinations obligatoires de l'enfant,
- la dernière attestation CAF ou MSA si vous êtes allocataire ou l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015,
- une photo de l'enfant,
- une attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile.

Où transmettre le dossier d'inscription ?

A la Mairie de Basse-Goulaine –service scolaire et jeunesse

- soit par mail à scolaire@basse-goulaine.fr ou jeunesse@basse-goulaine.fr
- soit par courrier à l'adresse suivante : Hôtel de Ville -25 rue de la Razée – 44115 BASSE GOULAINÉ

Pour tout renseignement, contacter :

- le service Scolaire par mail : scolaire@basse-goulaine.fr ou par téléphone au 02.40.54.55.48
- le service Jeunesse par mail : jeunesse@basse-goulaine.fr ou par téléphone au 02.40.06.09.39

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h15 et le jeudi jusqu'à 19h00.

Un récépissé vous sera remis par le service scolaire et jeunesse de la Mairie. Vous devrez vous présenter, muni de ce document, à l'école de votre enfant.

Toute correspondance doit être adressée à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - 25 rue de la Razée - 44115 BASSE-GOULAINÉ

Tél. 02 40 03 55 56 - Fax 02 40 06 17 49 - Cabinet du Maire : 02 40 06 07 59 - contact@basse-goulaine.fr - www.basse-goulaine.fr

PLANNING HEBDOMADAIRE Ecole du Grignon

LUNDI, JEUDI	MERCREDI	MARDI, VENDREDI
ACCUEIL PERISCOLAIRE 7H20 A 9H00		
ENSEIGNEMENT 9H00 A 12H00	ENSEIGNEMENT 9H00 A 12H00	ENSEIGNEMENT 9H00 A 12H00
RESTAURATION 12H00 A 13H30	RESTAURATION 12H00 A 13H00	RESTAURATION 12H00 A 13H30
ENSEIGNEMENT 13H30 A 16H30	ENSEIGNEMENT 13H30 A 18H30	ENSEIGNEMENT 13H30 A 15H
ACCUEIL PERISCOLAIRE 16H30 A 19H00	ACCUEIL PERISCOLAIRE 16H30 A 19H00	ACCUEIL PERISCOLAIRE 16H30 A 19H00

PLANNING HEBDOMADAIRE Ecole de la Champagnère

LUNDI, JEUDI	MERCREDI	MARDI, VENDREDI
ACCUEIL PERISCOLAIRE 7H05 A 8H45		
ENSEIGNEMENT 8H45 A 11H45	ENSEIGNEMENT 8H45 A 12H15	ENSEIGNEMENT 8H45 A 11H45
RESTAURATION 11H45 A 13H45	RESTAURATION 11H45 A 13H45	RESTAURATION 11H45 A 13H45
ENSEIGNEMENT 13H45 A 16H30	ENSEIGNEMENT 13H30 A 18H30	ENSEIGNEMENT 13H45 A 15H15
ACCUEIL PERISCOLAIRE (côté Tilleuls) 16H45 A 19H00	ACCUEIL DE LOISIRS 13H30 A 18H30	ACCUEIL PERISCOLAIRE (côté Tilleuls) 16H45 A 19H00

* enfants à récupérer dans les classes

Inscriptions aux services extrascolaires

L'inscription aux différents services municipaux, se fait via la fiche sanitaire de liaison 2017-2018.

Restaurant scolaire

L'accès au restaurant scolaire est ouvert à tout enfant scolarisé dans les écoles primaires de la commune. Les enfants de maternelle n'allant pas à l'école l'après-midi ne peuvent pas être récupérés sur le temps de la restauration scolaire.

Les réservations des repas seront réalisées pour toute l'année scolaire selon le planning indiqué sur la fiche sanitaire de liaison.

Les modifications et réservations ponctuelles seront possibles :

- Via l'espace famille - *onglet absences ou présences /activité restauration scolaire - au plus tard la veille avant minuit*
- Par mail 48 heures avant à restauration@basse-goulaine.fr
- Par messagerie vocale ou SMS 48 heures avant au 06.04.12.77.78

Les absences pour maladie pourront être signalées par mail, SMS ou messagerie vocale le jour-même avant 9h00.

Dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer le nom, le prénom de votre enfant ainsi que son école et sa classe.

Seules les absences ou présences signalées par ces moyens seront prises en compte.

Aucune modification effectuée auprès des écoles ne sera traitée.

Comme indiqué dans le règlement du compte famille, nous vous rappelons que **tout repas réservé sera facturé.**

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)

Votre enfant sera inscrit aux NAP pour toute l'année scolaire selon les jours indiqués sur la fiche sanitaire de liaison.

Toute modification d'inscription sera possible entre chaque période de vacances.

- Via l'espace famille - *onglet absences ou présences /activité NAP- au plus tard la veille avant minuit*
- Par mail à scolaire@basse-goulaine.fr ou jeunesse@basse-goulaine.fr
- Téléphone au 02.40.54.55.48 ou 02.40.06.09.39

Les absences devront rester exceptionnelles.

Si vous souhaitez que votre enfant scolarisé en classe élémentaire sorte seul à l'issue des NAP, n'oubliez pas de le mentionner sur la fiche sanitaire de liaison dans la rubrique « autorisations parentales ».